

# PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout



## Une maison d'Église

**Eric Bertinat** - En 2018, l'église du Sacré-Cœur, à Genève, était ravagée par les flammes. Il aura fallu six ans de travaux pour cette église au passé agité devienne un « bâtiment religieux qui se veut ouvert sur la Cité », regroupant un restaurant, un espace culturel, des salles de conférences et une salle de fête. Rénovée, l'église-bâtiment religieux abrite ainsi un lieu de culte qui surprend par ses lignes et son agencement, bien éloigné de l'architecture des églises d'autrefois. Nous comprenons que ce lieu a été redessiné dans l'esprit de Vatican II. Ainsi que ses concepteurs le disent : l'aménagement de la Maison d'Église de Genève s'inscrit dans cette volonté d'accueil, de partage et d'ouverture à la manière d'un incubateur qui concentre en un seul lieu des personnes qualifiées et engagées dans le développement de projets qui favorisent à la fois une démarche spirituelle individuelle et la rencontre de personnes autour de thématiques communes. Pêle-mêle, l'on trouvera à tous moments des temps prières et de recueils, des messes pour la paroisse hispanophone mais aussi des messes courtes durant les pauses de midi et des messes pour les jeunes. Pour ces concepteurs, cette « église n'est pas la maison de Dieu, mais du peuple ». Il n'est donc pas inutile de rappeler qu'à travers les différences presque infinies créées par les circonstances, les milieux, les climats, les races, l'architecture des églises a été conditionnée par ce double caractère : l'église est la maison de Dieu, l'église est la maison du peuple de Dieu. Et même : « Voici la maison du Seigneur, ceci est un lieu redoutable : c'est la maison de Dieu et la porte du ciel » (Dédicace d'une église).

## Réforme liturgique et transformation des édifices du culte

Nous publions des extraits d'une étude de l'abbé **Grégoire Célier** parue dans la *Lettre à nos frères prêtres. Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France* (n° 101, mars 2024), concernant un aspect fort peu étudié de la réforme liturgique : son impact sur la transformation des édifices du culte. L'étude présente un florilège de textes publiés par des spécialistes reconnus de 1965 à 1985. Ces lignes tombent à pic alors qu'à Genève l'église du Sacré-Cœur rénovée laisse découvrir l'architecture pleinement moderniste qui, selon le magazine *batimag* (7 février 2024) « (...) bouleversera le culte catholique » : « Pour une église catholique, c'est une révolution architecturale ! ».

Les auteurs que nous avons consultés soulignent d'abord qu'une église, comme tout autre bâtiment d'ailleurs, reflète par son architecture les conceptions de ceux qui l'ont édifiée. Construite pour une certaine liturgie, un certain cérémonial, une certaine théologie, elle en exprime forcément les valeurs. Elle crée par son agencement un climat particulier, favorable au déploiement de la forme d'expression religieuse qui a présidé à sa conception. En conséquence, « s'intéresser à la liturgie sans s'inquiéter de l'aménagement des lieux où elle se déroule serait un non-sens. Car il existe une affinité profonde entre l'espace aménagé selon l'art, et la liturgie qui s'y déploie[1]. »

Or, un bâtiment est par nature un objet stable, qui traverse le temps. « Un édifice ne se modifie pas à la manière d'un rite[2]. » Il transporte donc l'enveloppe qu'une période de la vie de l'Église avait mise en place pour s'y mouvoir à son aise, dans une époque où, peut-être, la vie de l'Église a profondément changé, ce qui peut provoquer une distorsion entre le contenant et le contenu. A la suite de Vatican II, précisément, du fait d'une rapide et radicale évolution rituelle (et théologique), une liturgie passablement nouvelle devait se déployer dans des espaces

architecturaux réalisés selon d'autres canons et pour d'autres usages. Car « la plupart de nos lieux de culte ont été conçus et construits il y a parfois plusieurs siècles, pour des besoins différents des nôtres[3]. » Les édifices anciens se sont donc révélés donc plus ou moins inadaptés à la mise en place des nouvelles normes de la célébration chrétienne. Dans cette optique, « une double question se pose : comment utiliser les lieux de culte tels qu'ils nous ont été laissés et comment en concevoir de nouveaux plus adaptés à notre mode de vie urbaine et à la situation de l'Église aujourd'hui[4]. »

### «Deux amours ont fait deux cités...» (saint Augustin, La Cité de Dieu, XIV, 28)

La question, dès le départ, est celle-ci : « Comment obtenir que la liturgie d'aujourd'hui se déroule au mieux dans un cadre prévu pour la liturgie d'autres époques ?[5] » Car, comme le notait le père Congar à propos de Saint-Pierre-de-Rome (mais sa remarque s'applique d'une façon équivalente aux autres églises), « toute une ecclésiologie est déjà inscrite dans la disposition des lieux[6]. »

Le père Quellec explique de façon très claire ce qui est en jeu : « La configuration exté-

rieure d'un édifice, la distribution et l'organisation de ses espaces internes, le style des objets qui y sont répartis, forment déjà une image plus ou moins nette du Dieu qu'on y rencontre. [...] Notre façon d'occuper l'espace de nos églises, de disposer le mobilier, d'aménager le sanctuaire, comme aussi le choix d'une croix, d'une icône ou d'un autel, implique que nous nous référons, que nous le voulions consciemment ou non, à des images diversifiées de Dieu. On a fréquemment souligné que l'image du Christ de l'eucharistie est assez différente selon que l'autel ressemble à une simple table ou tient davantage du tombeau monumental. [...] Il faut noter que, dans la plupart des cas, on n'a pas eu l'occasion de poser des choix révélateurs d'une spiritualité : on a reçu l'église, presque en l'état, de ceux qui l'ont conçue et organisée. Il faut noter aussi que, tout aussi fréquemment, il existe une sorte de hiatus entre la sensibilité et les idées religieuses des contemporains et celles qui ont présidé à la construction d'un édifice[7]. »

Par exemple, « les autels-retables du XVIIe siècle, conçus, comme le demandait le concile de Trente, pour l'adoration, représentent une certaine vision de la foi. Nous avons maintenant une autre idée de la présence réelle[8]. » « Depuis l'époque de la Contre-Réforme, la sainte réserve a été souvent liée à l'autel majeur avec lequel elle apparaissait comme le centre vital de l'édifice. Mais la rénovation actuelle de la célébration liturgique, en restaurant la valeur propre de chaque moment de la célébration, a remis en valeur les autres modes de présence du Seigneur[9]. »

« A la première conception de l'Église, celle d'avant Vatican II, correspond, à titre d'exemple, une architecture d'église dans laquelle le sanctuaire est démesurément énorme, bien séparé du peuple, dominant l'ensemble des fidèles, corps insignifiant (dans le vrai sens du terme) avec une tête hydrocéphale. A la théologie de Vatican II correspond au contraire une architecture dans laquelle sanctuaire et nef s'intègrent de plain-pied dans un ensemble harmonieux[10]. »

Or, l'architecture sacrée « doit présenter une image de l'Église qui soit pleinement cohérente avec celle que s'efforce de donner, pour sa part, la liturgie[11] » C'est pourquoi, « il n'est pas jusqu'à l'aménagement des lieux de culte qui n'ait subi les effets du renouveau[12]. »

Une modification théologique des édifices du culte

L'unique solution envisageable consiste, en redéfinissant l'agencement des volumes et des objets, à aménager l'espace architectural. Mais cette reconversion est difficile, du fait de l'inertie caractéristique du bâtiment.



« Célébrer dans un édifice ancien pose des problèmes techniques, des problèmes de protection et des problèmes qui tiennent à l'évolution de la liturgie : depuis Vatican II, la prédication, les célébrations eucharistiques par exemple, ne requièrent pas tout à fait les mêmes mouvements qu'auparavant[13]. »

« Puisque la réforme liturgique a entraîné des modifications dans la disposition de l'espace, on doit bien voir que ces changements ne vont pas sans problème, surtout lorsqu'ils interviennent dans des édifices conçus selon une autre logique. Par exemple, on occupe aujourd'hui des points de cet espace où il n'avait pas été prévu que des paroles soient prononcées. Alors, on fait violence au lieu. L'architecture violentée n'entre plus en résonance avec l'assemblée. Elle ne le peut – elle ne peut répondre – que si l'on se maintient à la juste place[14]. »

« Le problème de la reconversion des églises traditionnelles, on s'en est suffisamment rendu compte, n'est pas simple ni facile à résoudre. La forme de nos anciennes églises ne se prête pas d'emblée aux aménagements souhaités par le concile[15]. » Par exemple, « une fois l'autel définitif installé [face au peuple], il faudra envisager la suppression, le déplacement ou tout autre parti pour l'ancien autel. Une telle opération ne peut pas se faire sans l'avis d'un architecte compétent. L'architecture d'une église a souvent été conçue en fonction de l'autel au fond du

chœur. Changer l'autel ne modifie pas seulement le mobilier, mais transforme les lignes architecturales[16]. »

« Les églises se prêtent difficilement à des usages différents de ceux pour lesquels elles ont été conçues : dans la plupart d'entre elles, l'ensemble est conçu pour des assemblées "en longueur". Depuis quelque temps, le plan des églises change : elles sont conçues pour des assemblées "en largeur", où l'on se voit, où l'on peut s'entendre, communiquer. Parfois on peut aménager une église ancienne dans cette perspective : c'est toujours difficile[17]. » « Il est bien certain que nos belles églises allongées et remplies d'une forêt de piliers favorisent plus la prière solitaire que le rassemblement d'un peuple ; les églises nouvelles nous empêchent au contraire de nous isoler[18]. »

Comme la qualité de la célébration selon les nouvelles normes liturgiques dépend d'un environnement architectural approprié, il n'est pas possible de laisser les choses en l'état. Le père Gelineau note en effet « la difficulté trop évidente qu'on rencontre en voulant inscrire la liturgie d'après Vatican II dans des espaces et des volumes conçus pour une liturgie d'un type très différent[19]. »

Les liturgistes ne déclarent pas forfait : « Soulignons encore que les prêtres sont invités à poursuivre l'aménagement des églises en fonction des exigences de la liturgie. Il leur est en particulier recommandé de mettre le

---

## La réforme liturgique et la transformation des édifices du culte

Saint-Sacrement dans une chapelle distincte du vaisseau principal de l'église, et de donner une nouvelle place aux trésors d'art sacré s'il faut les retirer de leur emplacement actuel[20]. »

Il faut donc envisager la modification de la disposition des églises, autant que cela est nécessaire et possible, pour les adapter à la liturgie nouvelle. On notera que, dès le départ, certaines dispositions sont plus favorables que d'autres. « Une église de type semi-circulaire, où tous se voient les uns les autres, se sentent en relation, permet certainement une meilleure mise en œuvre de la réforme postconciliaire qu'une nef allongée, construite selon d'autres canons esthétiques et religieux[21]. »

Mais puisque souvent tel n'est pas le cas, il faut songer à « la transformation de l'aménagement intérieur des églises à travers le monde, en vue du renouveau de la célébration de l'eucharistie[22]. » Il faut donc installer l'autel face au peuple[23], prévoir l'ambon, resituer la réserve eucharistique, redistribuer les sièges. « Cet esprit nous pousse plus loin encore : le choix de bancs plutôt que de chaises (afin d'éviter les mouvements de retournements et le bruit qu'ils entraînent), la suppression des agenouilleurs (le fidèle restant debout ou assis pendant l'action liturgique)[24]. »

Bref, on doit reconsidérer l'aménagement général de la domus ecclesiæ. « Cette prescription sévère à l'égard des autels mineurs [à savoir leur suppression] vaut a fortiori pour les multiples objets de dévotion qui parsèment si souvent encore les murs et les colonnes de nos églises : chemin de croix, statues, confessionnaux indiscrets, etc. S'ils ont leur place dans des chapelles séparées de l'espace principal de l'église, ils dispersent l'assemblée lorsque celle-ci, dans l'eucharistie, est appelée à donner un signe d'unité[25]. »

« Les églises, en effet, même classées, ne sont qu'accessoirement des musées. Elles remplissent d'abord une fonction culturelle précise. Il est donc normal que leur aménagement, leur mobilier, répondent aux besoins de la liturgie, et plus particulièrement de la liturgie du moment. Or celle-ci implique de nouvelles façons de se rassembler ; elle exige un mobilier réellement mobile ; elle conduit à l'abandon de l'usage de certains objets liturgiques ; en regroupant des paroisses, elle laisse des églises inutilisées. Tout cela a des conséquences pratiques importantes et il faut bien reconnaître que les églises anciennes ne se prêtent pas toujours aux aménagements souhaitables[26]. » « La réforme requiert des créations nouvelles : l'aménagement des églises, avec l'autel tourné vers les fidèles, le lieu où est célébrée la parole de Dieu, le siège du célébrant, la chapelle du Saint-Sacrement, une nouvelle conception du confessionnal[27]. »

### Des églises pour une autocélébration de l'assemblée

« En modifiant le rite, la réforme comportera également une nouvelle conception de la structure de nos églises ? Oui, et sous différents aspects. Tout d'abord, en insistant sur le sens communautaire de la messe en tant qu'assemblée du peuple de Dieu, la réforme impose que tout le monde soit en mesure de suivre le rite se déroulant à l'autel. D'un côté, donc, elle tend à éliminer tous les écrans (colonnes, piliers...) empêchant une vue claire de l'autel, ce qui est rendu possible aujourd'hui par l'évolution des techniques architecturales. D'autre part, elle replace l'autel au centre non pas géométrique, mais idéal et le préfère décidément et justement tourné vers le peuple. De plus, en mettant en valeur le service de l'assemblée, la réforme rend nécessaire la recherche d'emplacements convenables pour le célébrant, ses ministres, les lecteurs, l'ambon, etc. Elle réduit, pour les mêmes raisons, les autels mineurs, dommageables pour l'unité de l'assem-

blée et elle simplifie par là même les ornements qui finissaient par écraser l'autel[28]. »

Cette nécessité d'un réaménagement architectural ne peut surprendre, car si le contenant influe sur le contenu, à son tour le contenu doit réagir sur le contenant. « L'Église postconciliaire connaît une profonde mutation et il est normal que l'église-bâtiment en subisse les effets.[29] » Effectivement, « la réforme liturgique impose à beaucoup un nouvel aménagement des lieux de culte[30]. »

« Que [la rénovation de la liturgie] ait des incidences sur les lieux de culte et que ceux-ci se trouvent partiellement inadaptés du fait de l'évolution subie par la liturgie, nul ne saurait s'en étonner. Dans la mesure où les actions sacrées se sont modifiées, dans la mesure où l'accent a été mis sur une participation plus totale du peuple fidèle, les édifices construits en d'autres temps et dans une optique différente devront eux aussi être aménagés pour répondre à leur nouvelle destination[31]. »

C'est toute la nouvelle vision ecclésiologique qui s'exprime naturellement dans cette structuration autre de l'espace sacré. « Il est bien évident que la réforme liturgique ne peut se limiter à quelques changements dans la teneur des textes lus par les ministres, ou dans les gestes des célébrants. (...) Elle transforme la relation entre le célébrant et les fidèles. Elle répartit de façon nouvelle pour nous, quoique profondément traditionnelle, les fonctions respectives du célébrant, des ministres, de la schola, du peuple. Il s'ensuit qu'elle appelle une disposition des lieux de la célébration assez différente de ce qu'elle était jusqu'ici[32]. »

Car « la construction et l'aménagement des églises peuvent aujourd'hui se faire à la lumière d'une conception beaucoup plus complète et élaborée de l'espace liturgique[33]. »

Le père Roguet, bon juge, avait discerné très tôt l'inévitable avènement de cette incarnation sensible du renouveau. « Certaines réformes, qui semblaient ne concerner que des agencements de textes et de rites, vont modifier insensiblement certains accessoires de nos églises et même certaines de leurs structures architecturales[34]. » C'est ce que tous pouvaient comprendre un peu plus tard. « La réforme liturgique vise de toutes ses forces la participation pleine et active de tout le peuple. Pour que cela soit possible, il faut une architecture adaptée. [...] Le renouveau liturgique et la façon dont l'Église se situe dans le monde appellent un nouveau type d'architecture[35]. »

Nous concluons en citant ce message du cardinal Lercaro, alors président du *Consilium* pour la réforme de liturgie, au symposium des artistes tenu le 28 février 1968 à Cologne. « Sans aucun doute, y disait-il, une chose est bien claire : les structures architecturales des églises doivent se modifier aussi rapidement que se modifient aujourd'hui les conditions de vie et les maisons des hommes. Nous devons avoir bien présent à l'esprit, même lorsque nous construisons un lieu de culte, le caractère extrêmement transitoire de ces structures matérielles dont toute la fonction est une fonction de service par rapport à la vie des hommes. De la sorte, nous éviterons que les générations à venir se trouvent conditionnées par des églises que nous considérons aujourd'hui comme des églises d'avant-garde, mais qui pour elles risqueraient de n'être plus que des édifices vieillissants. Nous éprouvons aujourd'hui, pour notre part, ce conditionnement : nous ressentons avec quelles difficultés les merveilleuses églises du passé s'adaptent à notre sensibilité religieuse, avec quelle force d'inertie elles s'opposent aux indispensables réformes de l'action liturgique. [...] N'ayons donc pas la prétention de construire des églises pour les siècles à venir, mais contentons-nous de faire des églises modestes et fonctionnelles, qui conviennent à nos besoins et devant lesquelles nos fils se sentent libres d'en repenser de nouvelles, de les abandonner ou de les modifier comme leur temps et leur sensibilité religieuse le leur suggéreront[36]. »

## Notes

- [1] E. Vauthier, « L'aménagement des églises », *Esprit et Vie – L'Ami du clergé* 27, 5 juillet 1984, p. 393.
- [2] Guy Oury, « L'aménagement des églises. Un aspect du renouveau liturgique », *L'Ami du clergé* 6, 10 février 1966, p. 8.
- [3] « Simple dialogue à propos de l'espace liturgique », *Communautés et Liturgies* 6, novembre-décembre 1978, p. 545.
- [4] « Simple dialogue à propos de l'espace liturgique », loc. cit., p. 546.
- [5] « Le congrès d'art sacré d'Avignon », *Notes de pastorale liturgique* 137, décembre 1978, p. 63.
- [6] Yves Congar, *Vatican II. Le concile au jour le jour, première session, Cerf-Plon*, 1963, p. 23.
- [7] Jean-Yves Quellec, « Le Dieu de nos églises », *Communautés et Liturgies* 4, septembre 1981, p. 275 et 278.
- [8] Philippe Boitel, « Une église peut-elle être un musée ? », *Informations catholiques internationales* 402, 15 février 1972, p. 5.
- [9] « Vêtements, objets, espaces liturgiques », *Notes de pastorale liturgique* 105, août 1973, p. 26.
- [10] Lucien Deiss, *Les ministères et les services dans la célébration liturgique*, éditions du Levain, 1981, p. 8.
- [11] Roger Béraud, « Introduction » in *Espace sacré et architecture moderne*, Cerf, 1971, p. 7.
- [12] Charles Wackenheim, *Entre la routine et la magie, la messe*, Centurion, 1982, p. 23.
- [13] « Le congrès d'art sacré d'Avignon », *Notes de pastorale liturgique* 137, décembre 1978, p. 64.
- [14] Paul Roland, « Libre propos sur l'espace liturgique », *Communautés et Liturgies* 4, septembre 1981, p. 296.
- [15] Jean Huvelle, « Réforme liturgique et aménagement des églises », *Revue diocésaine de Tournai*, 1965, p. 236.
- [16] Thierry Maertens et Robert Gantoy, *La nouvelle célébration liturgique et ses implications*, Publications de Saint-André-Biblica, 1965, p. 57.
- [17] « Bâtir une célébration », *Célébrer* 151, avril 1981, p. 14.
- [18] Henri Denis, *L'esprit de la réforme liturgique*, Société nouvelle des imprimeries de la Loire Républicaine, 1965, p. 27.
- [19] Joseph Gélineau, *Demain la liturgie*, Cerf, 1976, p. 29.
- [20] « L'instruction sur le culte eucharistique montre que la mise en œuvre de la réforme est fermement poursuivie », *Informations catholiques internationales* 290, 15 juin 1967, p. 8.
- [21] Jean-Claude Crivelli, *Des assemblées qui célèbrent : une pratique des signes du salut*, Commission suisse de liturgie, 1980, p. 11.
- [22] Pierre Jounel, « Le missel de Paul VI », *La Maison Dieu* 103, 3ème trim. 1970, p. 32.
- [23] « On n'adoptera l'autel face au peuple définitif et les conséquences qu'il entraîne qu'après une catéchèse qui pourrait être centrée soit sur le sens de l'assemblée, soit sur celui de la présence de Dieu dans la communauté. On pourrait expliquer aux fidèles que l'assemblée chrétienne n'est pas seulement une assemblée d'hommes tournée vers son Dieu, car Dieu s'est incarné en elle et c'est à l'intérieur d'elle-même qu'elle a à le découvrir » (Thierry Maertens et Robert Gantoy, *La nouvelle célébration liturgique et ses implications*, op. cit., p. 16).
- [24] Thierry Maertens et Robert Gantoy, *La nouvelle célébration liturgique et ses implications*, op. cit., p. 21.
- [25] Thierry Maertens et Robert Gantoy, *La nouvelle célébration liturgique et ses implications*, op. cit., p. 21.
- [26] Philippe Boitel, « Une église peut-elle être un musée ? », *Informations catholiques internationales* 402, 15 février 1972, p. 4.
- [27] « Interview du cardinal Knox », *Préfet de la Congrégation pour le Culte divin, La Documentation catholique* 1674, 20 avril 1975, p. 368.
- [28] Cardinal Giacomo Lercaro, président du Consilium pour la réforme de la liturgie, « Nouvelle étape de la réforme liturgique : le pourquoi du comment », *Informations catholiques internationales* 235, 1er mars 1965, p. 26.
- [29] Philippe Boitel, « Quelles églises pour demain ? », *Informations catholiques internationales* 388, 15 juillet 1971, p. 22.
- [30] « Dimanche et mission pastorale dans un monde paganisé », *Notes de pastorale liturgique* 57, août 1965, p. 10.
- [31] Guy Oury, « L'aménagement des églises – Un aspect du renouveau liturgique », loc. cit., p. 89.
- [32] Commission épiscopale de liturgie, « Le renouveau liturgique et la disposition des églises », *Notes de pastorale liturgique* 58, octobre 1965, p. 41, ou *La liturgie, Documents conciliaires V*, Centurion, 1966, p. 201.
- [33] Frédéric Debuyst, « Quelques réflexions au sujet de la construction d'espaces liturgiques », *Communautés et Liturgies* 4, septembre 1981, p. 285.
- [34] A.M. Roguet, « Le signe du vin », *Notes de pastorale liturgique* 66, février 1967, p. 43.
- [35] F. Agnus, « Architecture et renouveau liturgique », *Notes de pastorale liturgique* 76, octobre 1968, p. 46.
- [36] Giacomo Lercaro, « Message au symposium des artistes tenu à Cologne le 28 février 1968 », *La Maison Dieu* 97, 1er trim. 1969, p. 16-17, ou in *Espace sacré et architecture moderne*,



**Serge Abad-Gallardo**  
**Franc-Maçonnerie et politique,**  
**les liaisons dangereuses**

Salle forum I - Centre social protestant - 14 Rue du Village-Suisse - 1205 Genève  
Merci de vous inscrire à l'adresse suivante : [info@perspectivecatholique.ch](mailto:info@perspectivecatholique.ch)

**Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile, [cliquez ici !](#)**

CH21 8080 8004 5427 1100 1  
Bénéficiaire :  
**Perspective catholique**  
1203 Genève



### Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

**Autre idée :** nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)  
D'avance, nous vous remercions

[www.perspectivecatholique.ch](http://www.perspectivecatholique.ch)